
2007-4.3 / Les contractualisations territoriales : orientations et objectifs.

Délibération

Etaient présents : (37 membres)

Collège des Élus :

Mesdames Yvette ANNÉE, Conseillère Générale du Morbihan - Annie DAVY, Maire de Bédée (35) - Andrée GAUDOIN, Conseillère Régionale des Pays de la Loire - Christine LELIEVRE, Maire de Sévérac (44).

Messieurs Daniel BARON, Maire d'Allaire (56) - Joël BOURRIGAUD, Maire de Saint-Dolay (56) - Henri BRIAND, Maire de Saint-Marcel - Joseph COLLET, Maire de Trévé (22) - Christian COUET, Conseiller Général d'Ille et Vilaine - François HERVIEUX, Conseiller Général du Morbihan - Marcel JOLY, Conseiller Général d'Ille et Vilaine - Louis JOUANNY, Conseiller Général des Côtes d'Armor - Denis LECLERC, Conseiller Général des Côtes d'Armor - Joseph LEGAL, Conseiller Général du Morbihan - Jean-René MARSAC, Conseiller Régional de Bretagne - René RÉGNAULT, Maire de Saint Samson sur Rance - Michel TEXIER, Maire de Férel (56) - Daniel TROTOUX, Maire de Saint-Armel - Yvon MAHÉ, Président de l'I.A.V et Conseiller Général de Loire-Atlantique.

Collège des Usagers, propriétaires riverains, organisation professionnelles et associations :

Messieurs Alain BIGNON, Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine - Aimé CHAUVIN, Chambre d'Agriculture de la Loire-Atlantique - Michel DEMOLDER, Président du Collectif des Associations de Sinistrés du Bassin de la Vilaine et de ses Affluents (CASBVA) - Jacques HAMONIC, Ligue Régionale de Canoë-kayak de Bretagne - Pierre JAN, Vice-président de la Fédération Départementale des AAPPMA du Morbihan - Jacques PAINVIN, COOP de France Ouest - Camille RIGAUD, association « Eau et Rivières de Bretagne » - Christian TRICOT, Président de la Fédération Départementale des AAPPMA d'Ille et Vilaine.

Collège de l'Etat et de ses Etablissements Publics :

Madame Martine PINARD, MISE d'Ille et Vilaine.

Messieurs Pierre AUROUSSEAU, UMR SAS Professeur Agrocampus Rennes - Patrick BERTRAND, MISE du Morbihan - Stéphane BURON, DDAF d'Ille et Vilaine – Philippe MALIZARD, Sous-préfet de Redon, représente le Préfet d'Ille et Vilaine –Alix NIHOARN, ONEMA délégation Bretagne/Basse Normandie – Yves QUÉTÉ, ingénieur Géo Sciences – Daniel SALAUN, MISE des Côtes d'Armor, représente le Préfet des Côtes d'Armor – Yvon SIOU, représentant de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne - Charles TOUFFET, DIREN Bretagne, représente le Préfet de la Région Bretagne

Etaient excusés :

Mesdames Annie LE POEZAT & Adeline L'HONEN Conseillères Régionales de Bretagne – Françoise GUIMAS, DIREN des Pays de la Loire - Marie-Jo HAMARD, Conseillère Générale du Maine et Loire – Françoise LACHERON, Société pour l'Étude et la Protection de la Nature en Bretagne - Sylvie LE TOUCHE, Union des Entreprises d'Ille et Vilaine.

Messieurs Joël BOUVET Maire de Brécé (35) - Daniel BRICON Maire de Paimpont (35) - Christian CANONNE & Yannick BIGAUD Conseillers Généraux de la Loire-Atlantique - Pierre-Marie CHARIER, CCI de Saint-Nazaire – Yves DANIEL, Maire de Mouais (44) – Philippe DAUNAY Maire de Sens-de-Bretange (35) - Henri DEUDON, SAUR France - Gilles GRIMAUD, Conseiller Général du Maine et Loire - Auguste FAUVEL Maire de Marpiré (35) - Marcel HAMEL, Michel GAUTIER & Victor PREUCHAT Conseillers Généraux d'Ille et Vilaine – Gérard HUET, Conseiller Général des Côtes d'Armor - Joël LABBÉ, Conseiller Général du Morbihan, Maire de Saint-Nolff (56) – Hervé LE BOULER, Union Régionale des Fédérations Départementales AAPPMA Pays de la Loire, Centre et Poitou Charentes – Jean-Yves LEFEUVRE Maire de Thorigné-Fouillard (35) - Gérard LUCAS, CCI de Rennes - Jean-Luc MADOUASSE Maire de Saint-Martin-sur-Oust (56) - Michel MAHEAS Maire de Rieux (56) - Pierre MARMONIER, ECOBIO, Professeur Université de Rennes - Joël MAUPILÉ, Maire de Dompierre du Chemin (35) – Joseph MÉNARD, Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine – René MORICE Maire de Glénac (56) – Michel ROMESTAIN, Directeur Régional Bretagne VÉOLIA Eau - Alain SAPPEY, DIREN Centre – Joël SIELLER Maire de Guichen (35).

Assistaient également à la séance :

Mesdames Catherine GREMILLET, Région Bretagne – Françoise JÉHANNO, Conseil Général du Morbihan - Anne RICHOU, Conseil Général d'Ille et Vilaine.

Messieurs Eric MULLER, Agence de l'Eau Loire Bretagne - Gilles MARJOLET & Frédéric POULLAIN, Conseil Général des Côtes d'Armor.

Services de l'IAV :

Mesdames Myriam MARTINS, Claire-Lise PERRONNEAU, Secrétariat du SAGE Vilaine.

Monsieur Nicolas DOUCHIN, Technicien chargé de l'assistance aux syndicats de rivières.

Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Secrétaire de la CLE du SAGE Vilaine, Directeur Adjoint.

Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services.

Le SAGE Vilaine a affirmé, dans ses principes généraux, l'importance des actions, au plus près du terrain pour « porter et mettre en œuvre les actions de gestion, de préservation et de restauration de l'eau, des milieux aquatiques et du patrimoine hydraulique ». Dans ces mêmes principes généraux figure l'encouragement pour voir émerger et s'organiser des syndicats intercommunaux, à l'échelle des grands affluents de la Vilaine, ayant « compétence dans les actions de restauration de la qualité, d'aménagement et d'entretien du cours d'eau et de son bassin, d'animation et de suivi ».

Lors de sa session du 7 juin 2004 à Monfort sur Meu, la CLE avait dressé le panorama des syndicats intercommunaux et de leurs actions., et avait proposé dans son délibéré des actions permettant la pérennisation des politiques de bassin versant et envisagé les bases d'un support aux syndicats. Le 23 mai 2006 à Blain, la CLE avait pris connaissance des projets de contractualisation des deux Régions, Bretagne et Pays de la Loire. Elle avait approuvé le principe d'une contractualisation de bassin versant avec les Régions et autres partenaires financiers et insisté sur la nécessité de prévoir, avec tous les financeurs, un renforcement des moyens de fonctionnement des structures de terrain.

Enfin et surtout, la session tenue le 16 mars dernier à Châteaubriant avait permis de fructueux échanges entre les opérateurs locaux et la CLE, et de donner un avis favorable sur les projets 2007, considérés comme une année de transition pour les programmes bretons, et comme l'ébauche de la contractualisation pluriannuelle pour les Pays de la Loire.

Les outils financiers de la contractualisation, tout au moins pour ce qui est de la partie bretonne du bassin, sont maintenant mieux connus car prévus par la convention d'application du Contrat de Projet Etat Région. L'architecture pour l'instruction des dossiers n'est pas encore publiée, et lors de notre dernière Commission Permanente deux approches différentes quant au rôle de la CLE dans ce dispositif ont été exposées. Plusieurs membres de la CLE ont régulièrement rappelé leur souci d'éviter un alourdissement des procédures en confiant à notre Commission un échelon supplémentaire dans l'instruction –déjà très complexe- des dossiers. Un débat sur ce sujet pourra être tenu.

Quoiqu'il en soit, notre CLE doit rapidement rappeler les objectifs souhaités dans les programmes locaux, et des éventuelles sectorisations et hiérarchies dans les actions.

1 - Les structures porteuses des projets territoriaux

Comme rappelé en introduction, le SAGE Vilaine souhaite voir son territoire couvert par des syndicats intercommunaux (ou autre établissements publics de coopération intercommunale), ayant compétence à l'échelle de chaque affluent de la Vilaine (une carte de découpage avait été publiée dans le SAGE).

La démarche de contractualisation territoriale est l'occasion de réaffirmer le rôle et l'importance de ces structures. Il s'agit aussi de rappeler que, bien que le Syndicat de bassin soit au centre du projet territorial, il n'est pas obligatoirement maître d'ouvrage de l'ensemble des actions qui pourront être portées par d'autres partenaires.

La CLE de Châteaubriant a déjà permis de présenter la plupart des porteurs locaux. Toutefois, leur identification s'est toujours faite de manière implicite. L'importance des démarches de contractualisation implique une certaine rationalisation des actions, une clarification des découpages, mais aussi un message de soutien aux syndicats émergents, une incitation sur certains secteurs encore blancs sur la carte.

Une carte jointe permet de lister les établissements concernés et de désigner leur bassin de compétence.

Bassin de compétence	Identification de la structure	Remarques
Bassins de l'Oust : Aff est	Association du Grand Bassin de l'Oust	L'association du Grand bassin de l'Oust a déjà présenté devant la CLE son projet de création d'un syndicat mixte fédérant les bassins.

Aff ouest Ninian Yvel Oust Moyen Oust Aval Claie Arz		Cette démarche doit être soutenue , conformément au texte du SAGE, visant à faire reposer l'action sur des établissements publics de coopération, et à n'utiliser que la forme associative si besoin pour lancer les actions ; Le débat local devra porter sur la meilleure organisation possible, compte tenu de l'existence de SI sur l'Arz, l'Aff et l'Yvel : syndicat mixte unique ou syndicats par affluent fédérés sous un pilotage commun. La CLE pourrait reprendre le vœu de certains financeurs de regrouper les deux unités composant le bassin hydrographique de l'Aff.
Canut sud		Un projet de Syndicat intercommunal est à l'étude sur ce petit affluent de la Vilaine médiane. Cette démarche est encouragée par la CLE.
Chère	SMA BV Chère	Périmètre quasiment identique au bassin
Chevré	SI Chevré	Périmètre quasiment identique au bassin
Don	SI A BV Don	Périmètre quasiment identique au bassin
Estuaire - Penerf	SIA Golfe du Morbihan	Périmètre quasiment identique au bassin, à l'exception du bassin du Tohon –Kervily qui pourrait faire l'objet d'une extension du Syndicat du Trévelo.
Estuaire - Mes	Com. agglo Cap Atlantique	Périmètre quasiment identique au bassin
Flume	SI Flume	En cours d'extension vers l'amont. A l'issue de cette extension le périmètre sera quasiment identique au bassin
Ille	SI Ille et Illet	Périmètre quasiment identique au bassin
Isac	SI de l'Isac	L'actuel syndicat, qui ne représente que quelques communes de l'amont, a entrepris une démarche d'extension à l'ensemble de son bassin. Cette démarche doit être encouragée par la CLE.
Meu Garun et Chèze Canut	SI Meu et Garun	Périmètre quasiment identique au bassin La compétence de contractualisation du Syndicat doit englober les actions Chèze-Canut menées sous maîtrise d'ouvrage du SMPBR. La question de l'extension sur l'ensemble du bassin du Canut-nord devra être étudiée.
Oust amont et Lié	Syndicat Mixte Oust amont et Lié	Ce syndicat mixte est en cours de création. La CLE pourrait réaffirmer son soutien à cette démarche. La composition uniquement costarmoricaïne doit cependant tenir compte d'une compétence de coordination sur l'ensemble du bassin hydrographique
Seiche	SI de la Seiche aval	Le syndicat actuel ne représente que la moitié aval du bassin. La CLE pourrait émettre un vœu pour l'extension vers l'amont de cette structure.
Semnon	SI Semnon	L'extension vers le nord et l'amont est limitée. Plus conséquent serait le projet de fusion avec le SI de la Brutz, qui doit être encouragé par la CLE.
Trévelo	SI BV Trévelo	Le découpage SAGE « Vilaine aval » devra être revu. Le périmètre du syndicat est identique au bassin du Trévelo, mais il pourrait être envisagée une extension vers le Tohon.
Vilaine amont	SI BV Vilaine amont	Périmètre quasiment identique au projet pour la partie du bassin en amont de Châteaubourg. Le découpage SAGE prévoyait un bassin étendu jusqu'à la confluence avec le Meu, englobant ainsi une grande part située dans l'agglomération rennaise. Ce découpage peu réaliste pourrait être rectifié. Conformément au périmètre du syndicat.
Vilaine aval	Structure à créer : marais de Vilaine	Les marais alluviaux de la Vilaine devront, pour la réussite du projet Natura, trouver un porteur local.

2 - Objectifs généraux sur le bassin versant

En parallèle de l'identification des opérateurs locaux sur les sous bassins de la Vilaine, il est nécessaire de poser les enjeux et objectifs sur chacun d'eux. Cette démarche doit permettre de mieux juger de la pertinence des futures actions. Pour cela, une hiérarchisation des enjeux est effectuée pour mettre en avant les priorités.

Il a été utilisé les éléments connus provenant des données des états tendanciels réalisés pour la DCE. De plus, des échanges d'informations ont eu lieu avec les structures de bassin afin de profiter de manière objective de leur connaissance du terrain.

Cette méthode a pu être appliquée correctement dans le cas de la présence d'enjeux forts (ex : possibilité de contentieux pour une retenue d'eau potable). Cependant, elle connaît des limites dans le cas de dégradations multiples ou de nombreuses masses d'eau, difficiles à hiérarchiser (ex : bassins du Meu ou de la Vilaine amont). Des données techniques complémentaires plus précises doivent être dans ce cas recherchées (emploi des fiches RNROE).

Cette appréciation s'est faite à l'échelle du sous bassin, qui sera le cadre de réalisation d'un possible contrat de bassin versant. La présentation d'un projet et son instruction définitive devra néanmoins prendre en compte la sectorisation par masses d'eau et les enjeux qui y sont liés.

Cette hiérarchisation des enjeux doit laisser une possibilité aux initiatives locales. Les maîtres d'ouvrages devront toutefois mettre en avant la pertinence de leur projet en le justifiant par rapport aux enjeux du territoire. Cela s'accompagnera autant que faire se peut d'une quantification des objectifs de l'action.

Les priorités ont été reportées sur 2 cartes présentant les 2 niveaux identifiés : « *objectifs de priorité* [1 et 2] *sur les sous bassins de la Vilaine* ». On notera en particulier l'importance nouvelle à donner aux actions de restauration des cours d'eau. Les grands bassins comme le Meu, la Vilaine amont et la Seiche montrent une multiplicité des paramètres à prendre en compte du fait même de leur taille et des nombreuses masses d'eau qui les composent. Pour ces bassins, la CLE pourrait attirer l'attention des financeurs sur l'ampleur de la mission technique et d'animation ; les critères de financement ne semblent pas proportionnés à la taille de ces bassins.

Bien que mal prise en compte dans le constat DCE, la réduction des pollutions bactériologiques est un enjeu primordial pour les programmes des bassins estuariens.

En dehors de la prise en compte indispensable de ces priorités dans chaque programme territorial, la CLE pourrait rappeler les objectifs complémentaires suivants :

- réduction de la pollution par les nitrates pour les bassins en amont d'une retenue à usage de production d'eau potable ;
- réduction de la pollution par le phosphore pour les bassins en amont d'un plan d'eau eutrophisé conformément au projet de SDAGE ;
- réalisation des plans de désherbages communaux conformément aux échéances du SAGE ;
- prendre en compte les sources de dégradations par les macropolluants issus de l'assainissement, en utilisant les données de l'Agence et des départements.

3 - Cas particulier du CRBV Pays de la Loire

Le contrat régional de bassin versant préparé avec la Région Pays de la Loire est entré dans son ultime phase de finalisation ; la région devrait rendre son avis sur notre projet courant octobre.

Afin de ne pas ralentir l'approbation définitive, il est proposé que la CLE donne délégation à sa Commission permanente pour valider le texte final.

En résumé, il est proposé à la Commission :

- de débattre sur le rôle de la CLE dans la mise en œuvre des politiques territoriales
- d'approuver la liste des opérateurs locaux, et de prendre certains vœux pour encourager leur évolution ;
- de débattre, et le cas échéant de valider, les objectifs généraux sur le bassin ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour examiner le Contrat Pays de la Loire.

*
* *

La CLE a débattu de son rôle dans la mise en œuvre des politiques territoriales. Les représentants des Conseils Généraux d'Ille et Vilaine et du Morbihan ont fait connaître leurs réserves, portant principalement sur la capacité de la CLE à hiérarchiser les objectifs de la DCE sur le bassin, et à induire les décisions des financeurs sans interférer avec les modalités d'organisation pour l'application du GP5 du Contrat de Projet. Il est demandé aux services d'organiser une réunion technique portant sur ce sujet.

La CLE a validé le tableau de l'organisation territoriale et des structures référentes donné au point 1 de ce rapport. Incidemment la question de la formation des Élus de ces structures a été abordée, particulièrement dans le contexte du renouvellement prochain de certains comités syndicaux. Il est demandé à l'EPTB Vilaine d'examiner cette question.

La CLE a donné délégation à la Commission Permanente pour valider le projet de Contrat Pays de la Loire.



Jean-René MARSAC
Président de la CLE du SAGE Vilaine